# Politique de lutte contre la COVID-19

Voici la politique que s'est dotée Natpro afin de lutter contre la propagation du COVID-19 et d'offrir à ses employés un milieu de travail le plus sécuritaire possible. Cette politique est temporaire. Il vous sera clairement communiqué lorsqu'elle ne sera plus en vigueur. D'ici là, le respect de cette politique n'est pas une option mais une obligation.

Cette politique est basée sur les recommandations intérimaires concernant les secteurs manufacturiers essentiels émises par l'Institut National de la Santé Publique du Québec et est supportée par la CNESST. Comme les mesures à prendre sont en constantes évolution, elle sera adaptée au fur et à mesure que ces instances ou le gouvernement du Québec ajustera ses indications. Les mises à jour vous seront communiquées dès que possible.

## 1. Lavage des mains

Le lavage des mains est obligatoire en entrant dans le lieu de travail et à la sortie du lieu de travail (après avoir «punché» pour le personnel de l'usine). Ensuite, lavez-vous les mains le plus fréquemment possible : après être allé à la toilette, avant et après les repas, après vous êtes mouchés, etc.

Pour vous laver les mains, vous pouvez utiliser le savon des 2 toilettes disponibles (hommes et femmes) et celui de la cafétéria. Une seule personne à la fois doit se laver les mains dans ces 3 lieux. À la sortie de l'usine, une mousse désinfectante ou du Purel est fourni. Pour effectuer un lavage des mains efficaces, nous vous invitons à suivre les consignes de lavage des mains affichés à ces endroits.

## 2. Étiquette respiratoire

IMPORTANT : Toussez dans votre coude replié et non dans votre main.

## 3. Accès aux toilettes et à la buvette

Une seule personne à la fois peut utiliser la salle de bain. Pour ce faire, nous vous invitons bien entendu de ne pas vous attarder dans ces lieux publics. La buvette ne peut être utilisée qu'aux fins de remplissage de vos bouteilles d'eau. Il vous est strictement interdit d'utiliser l'abreuvoir de la buvette.

## 4. Respectez les mesures de distanciation sociale

Quand vous entrez et sortez dans l'usine, vous serez invité à circuler un à la fois. Lorsque vous devez faire la file, vous devez respecter 2 mètres de distance entre vous et votre coéquipier. À l'intérieur de l'usine, des lignes de «duck tape» ont été apposées sur le plancher pour vous aider à vous référer. Deux personnes seront toujours en poste pour aider à la circulation et à s'assurer que ces mesures sont bien respectées.

Lors des pauses ou les heures du dîner, respectez toujours ce 2 mètres entre vous et vos coéquipiers. Il est strictement interdit d'être plus de 3 personnes à la cafétéria pour dîner. D'autres postes de dîner ont été aménagés dans l'usine, nous vous invitons à les utiliser ou à dîner à votre poste de travail. Les 3

micro-ondes ont été dispersées aux extrémités de l'usine. Si par tout hasard, vous devez faire la file pour faire chauffer votre repas, respectez 2 mètres entre vous et votre coéquipier.

## 5. Échange de matériel ou d'objets

Nous vous demandons de ne pas échanger votre matériel ou objets personnels. Si vous devez utiliser un objet utilisé par une autre personne avant aux fins de votre travail, désinfectez-le avec le nettoyant fourni pour cet usage et lavez-vous ou désinfectez-vous les mains avec le Purel qui vous est fourni.

## 6. Échange des bacs

Lorsque vous devez manipuler des bacs qui ont déjà été manipulés par des collègues, désinfectez-vous les mains avec le Purel que nous vous avons fourni à cet effet. Vous devez vous désinfecter les mains après chaque manipulation de bacs.

Il est important de nettoyer les poignées des bacs qui ont été manipulés à chaque soir lors de votre période de ménage. Chaque personne est responsable de nettoyer les bacs dans son espace de travail et de contribuer au nettoyage des bacs dans sa division selon les indications de son contremaître.

## 7. Nettoyage des espaces communs et personnels

Espaces communs : les salles de bains, les poignées de toutes les portes, les machines distributrices, la buvette, le «punch», les micro-ondes, les tables de dîner, les poubelles, les interrupteurs de lumières doivent être nettoyés avec du désinfectant à chaque fin de journée par l'équipe de contremaîtres. Un employé a été identifié pour vider les poubelles à chaque matin.

Espace personnel : vous devez nettoyer votre espace personnel, la machinerie et accessoires qu'il contient à la fin de chaque semaine lors de la période de nettoyage prévue à cet effet.

## 8. Protection des espaces personnels

Les espaces personnels qui ne disposent pas du 2 mètres réglementaires seront séparés par des cloisons plastifiées.

## 9. Réseaux sociaux

En cette période particulière, rappelez-vous que les réseaux sociaux sont du domaine public. Même en dehors des heures de travail, nous vous prions de continuer d'être de fiers représentants de notre entreprise : ceci concerne notre réputation, nos employés, nos clients, nos fournisseurs ou tout autre partenaire. Nous savons que vous ferez preuve de bon jugement à cet égard. Toutefois, sachez que la publication de propos diffamatoires sous une quelconque forme pourrait vous valoir des mesures disciplinaires.

<u>Comportements attendus en tout temps</u>

- Agir avec loyauté envers l'organisation lorsque des commentaires sont émis.
- Adhérer aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ceci doit transparaître en tout temps lorsque les médias sociaux sont utilisés.

- Être éthiquement responsable et professionnel lorsque vous vous exprimez sur les réseaux sociaux.
- Ne publier aucun propos qui pourrait nuire à la réputation d'un collègue ou à celle de l'organisation.
- N'utiliser les médias sociaux, à des fins personnelles, que lors des pauses ou en dehors des heures de travail.

## 10. Accès à l'usine par des personnes externes

Verrouillage des entrées : Les portes de l'usine sont verrouillées en tout temps et si une personne se pointe à l'entrée, la nature de sa visite est validée. Si celle-ci n'est pas nécessaire, elle est invitée à revenir une fois la crise terminée. Si elle est nécessaire, les informations suivantes sont demandées avant d'autoriser son accès :

- Est-ce que vous revenez de voyage ?
- Est-ce que vous avez des symptômes qui s'apparentent au COVID-19 (toux, fièvre, difficulté respiratoires)?
- Avez-vous côtoyé quelqu'un qui a voyagé ou qui a des symptômes qui s'apparentent au COVID-19?

Personnel et collaborateurs temporaires : afin de protéger notre milieu de travail, le soutien du personnel ou des collaborateurs temporaires ne sont plus requis. Les personnes qui franchissent les portes de Natpro le font parce que c'est absolument nécessaire. D'ailleurs, le fournisseur qui s'assure du remplissage de la machine distributrice n'est pas considéré comme prioritaire et n'entrera plus dans l'usine jusqu'à nouvel ordre. Alors, veillez à vous apporter la nourriture et les breuvages pour suffire à vos besoins durant votre journée de travail.

Transporteurs ou postier : du Purel ou des lingettes désinfectantes sont mises à la disposition des livreurs et des postiers. Ceux-ci doivent se nettoyer les mains avant d'entrer dans l'usine.

## 11. Votre responsabilité personnelle et collective

Veillez à votre sécurité personnelle et celle de vos coéquipiers par l'adoption de comportements responsables à l'intérieur et l'extérieur de votre lieu de travail. Pour ce faire, nous vous invitons à suivre les directives gouvernementales sur le confinement lorsque vous êtes à l'extérieur de Natpro, en limitant au strict minimum vos déplacements.

De plus, pour contribuer à un climat de travail sain dans ce contexte de crise, nous vous demandons également d'adopter un comportement positif, de développer de bonnes pratiques de gestion de votre stress, de transférer de l'information qui provient de sources fiables telles que les gouvernements et la Santé Publique (éviter la propagation de «fake news») et de porter votre attention à faire votre travail au mieux possible.

Si vous éprouvez de la difficulté à gérer votre stress ou votre anxiété, nous vous invitons à consulter votre médecin, à venir nous voir afin que nous vous référions à des professionnels pouvant vous aider ou à téléphoner à la ligne Info-Social 811.

Témoin d'un mauvais comportement : si vous êtes témoin d'un comportement d'un collègue ou de l'employeur qui vient à l'encontre de cette politique, nous vous demandons d'aviser Natacha ou Julie. Des mesures correctives seront prises pour valider des informations ou corriger une situation. AUCUNE MESURE DISCIPLINAIRE ne sera prise contre un employé pour avoir questionné la validité d'un comportement.

Des mesures disciplinaires pourraient être appliquées dans le cas où une personne ne respecte pas la politique de lutte contre la COVID-19 de Natpro.

Des rencontres ont et auront régulièrement pour vous rappeler ces mesures, vous faire part des changements s'il y a lieu et garder le lien de communication actif avec vous. Ces rencontres sont et seront toujours faites dans un lieu qui permet la distanciation sociale recommandée de 2 mètres. Nous vous demandons donc personnellement de vous assurer de la respecter.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Priorisation de nos activités

Nous sommes soucieux de respecter notre responsabilité de manufacturier prioritaire et de nous en tenir à la production de commandes strictement essentielles. C'est pourquoi nous validons systématiquement avec tous nos clients qui passent une commande si celle-ci dessert des activités essentielles et prioritaires ou non.

Ceci dit, pour votre information, les utilisateurs de nos produits dans leurs mesures d'évitement de propagation du COVID-19 utilisent davantage d'EPI (équipement de protection individuelle). Ils les remplacent plus fréquemment et ne se les prêtent plus d'un travailleur à un autre. C'est pour cela qu'avec notre équipe réduite, nous produisons actuellement à pleine capacité.

### Babillard d'information

Nous désirons vous aider à vous y retrouver dans toute l'information qui circule sur la COVID-19. Nous avons prévu un babillard à cet effet sur lequel nous vous partageons et continuerons de mettre à jour le type d'information suivante :

- Détection des symptômes du COVID-19
- Liens pertinents fiables et utiles à vous référer pour comprendre cette crise et la gérer
- Bonnes pratiques pour gérer votre stress
- Cette présente politique
- Pourquoi nous sommes considérés comme prioritaires avec les pièces justificatives en lien
- Etc.

Nous vous invitons à le consulter régulièrement, toujours en respectant les 2 mètres réglementaires, bien entendu.